Eolien

La volonté du SIEGE est d’aider au développement de l’éolien en impliquant des acteurs publics pour limiter l’intermédiation des sociétés de développement privées et permettre au territoire de se réapproprier les projets en favorisant le financement participatif et citoyen.

La priorité est d’établir une concertation entre les communes concernées, les intercommunalités et le SIEGE pour aider à définir et quantifier les besoins et les attentes de chacun sans remettre en cause la pérennité du projet.

La commune qui souhaite développer un projet éolien peut ainsi demander au SIEGE de coordonner le projet.

Le SIEGE peut également intervenir auprès des communes ayant déjà un projet à un stade avancé sur leur territoire via la négociation auprès de l’opérateur privé notamment de l’ouverture du capital aux acteurs publics (SIEGE et selon les volontés locales également EPCI et/ou communes).

Des partenariats ont été mis en place entre le SIEGE 27 et :

- Mesnil-Rousset / Notre-Dame-du-Hamel / Interco Bernay Terres de Normandie
- Mélicourt / Saint-Pierre-de-Cernières / Interco Bernay Terres de Normandie
- Conches-en-Ouche / Communauté de Communes du Pays de Conches en Ouche
- Terres-de-Bord / Communauté d’Agglomération Seine Eure
- Roman / Grandvilliers / Interco Normandie Sud Eure
- Vexin-sur-Epte / Seine Normandie Agglomération